

STAFF SANTE MENTALE NANTERRE 06/12/2022

BOUNAR Hocine, Psychiatre, CMP Nanterre
TANKUEY Aimée, Psychiatre, CMP Nanterre
VASQUEZ Sandra, Psychologue, CMP Nanterre
DUFFAR Michèle, Psychologue, CMP Nanterre
CHAMPIN Sylvie, IDE, CMP Nanterre
RETIERE Jérémie, Psychologue, CMP Nanterre
BROST Solène, Psychologue, CLSM
POIRIER Ofeig, Educateur spécialisé, DAC SEMAPHORE 92 Nord
MERIGOU Aurore, Directrice adjointe, DAC SEMAPHORE 92 Nord
NOUGAIREDE Michel, Médecin généraliste, Gennevilliers
COLOMBANI Hélène, Médecin généraliste, Directrice de la santé, CMS Nanterre
DENARIE Aurélien, Médecin généraliste, CMS Nanterre
BONFILS Véronique, Médecin généraliste, CMS Nanterre
DESPRES Jeanne, Médecin généraliste, CMS Nanterre
BECCEL Emmanuelle, Médecin généraliste
LE Tan My, Médecin généraliste
HOCHET Clothilde, Sage-femme, PMI municipale
BERGEROT Melaine, Psychologue, PMI municipale
FADHEL Moufida, Psychologue, MSP Chenevreaux
SAULNIER Matthieu, Pharmacien

Tour de table sur les difficultés rencontrées dans la coordination ville-secteur

Pour le CMP : accès aux soins somatiques

- Au CMP, seuls 14% des patients ont un médecin traitant déclaré.
- Des patients parfois dans un état somatique préoccupant, dégradé
- Peu de liens avec les médecins généralistes

Beaucoup de praticiens hospitaliers ont quitté le secteur, l'équipe est donc réduite depuis plusieurs mois.

Pour les professionnels de ville :

- Accès à un avis psychiatrique
- Orientation en urgence
- Accès aux comptes-rendus d'hospitalisation, plans de prises en charge, traitements initiés
- Communication entre ville et CMP autour du patient : lorsqu'un patient est hospitalisé ou sort d'hospitalisation, lorsqu'un patient ne se présente plus aux consultations CMP ou MG
- Délais de RDV : lorsqu'un patient est adressé au CMP par un médecin généraliste ou après un passage aux urgences, le délai pour un premier RDV est long

Perspectives / pistes évoquées

Maquette de stage SASPAS : à partir de mai, un interne en médecine générale sera présent au CMP (maquette CMP, CMS, cabinet libéral). L'interne pourra réinitier un suivi somatique et faire le lien avec les médecins généralistes pour une prise en charge pérenne.

Accès au médecin traitant : les médecins généralistes engagés dans l'expérimentation pourront prendre en charge les patients suivis au CMP. Il sera possible de signaler à la CPTS les besoins en soins somatiques pour chercher un médecin traitant. Le CMP pourra activer un accompagnement IDE du patient à sa consultation si nécessaire.

Le CMP n'est pas équipé d'un lecteur de carte vitale qui permettrait de voir si le patient a un médecin traitant. Possibilité d'un équipement ?

Avis psychiatrique : le service des urgences peut donner un avis

Tél urgences psychiatriques : 01 47 69 66 34

Communication CMP-ville :

Sauf si le patient s'y oppose, le CR d'hospitalisation est transmis au médecin traitant. Même pour les soins somatiques, il est indispensable de connaître le traitement actualisé du patient.

Les professionnels du CMP peuvent activer leur messagerie sécurisée de santé depuis une pharmacie pour avoir accès à leur mails sécurisés depuis un smartphone.

Une communication régulière entre CMP et médecin traitant est nécessaire, mais à expliquer au patient. Tant dans le dossier du MG qu'au CMP ? l'accord du patient pour une coordination psychiatrie MG doit être noté.

Equipe d'accompagnement et de soins à domicile : au premier trimestre 2023, le pôle santé mentale disposera d'une équipe dédiée à la prise en charge à domicile.

Contact équipe du CMP : les professionnels ont la possibilité de joindre les IDE du CMP par téléphone (numéro direct) ou d'envoyer un mail au secrétariat.

Gestion des RDV / prises de RDV : assurée par le secrétariat joignable par mail s'il n'y a pas de caractère d'urgence.

Chaque mardi, les demandes pour des nouveaux patients sont staffées au CMP. Lorsqu'un professionnel oriente un patient, il est proposé au prochain staff. En accès direct, un entretien IDE peut être organisé.

Pour adresser un patient : courrier du médecin. Avec la baisse des ressources médicales, une hiérarchisation des urgences est faite.

CAS CLINIQUE

Mlle J, 18 ans, venue consulter au CMS avec sa mère pour des angoisses

- 1^{ère} consultation
- Parents divorcés
- Angoisse, pleurs fréquents, agressivité verbale vis-à-vis de la mère
- Absentéisme scolaire de plus en plus fréquent
- Sensation de sortir de son corps
- Conduite addictive au cannabis récente
- Idées noires mais pas d'envie de passer à l'acte

Questions :

- Urgences psychiatriques ou pas ?
- Quel traitement proposer si pas d'hospitalisation ?
- Adressée à un psychiatre et dans quels délais ?
- Quand la revoir en MG ? le lendemain ? la semaine suivante ?
- Coordination MG et psychiatre

Caractériser l'urgence = situation qui ne peut pas attendre.

Ce qui doit alerter = consommation de toxiques et l'impression de « sortir de son corps ».

Proposer de revoir la patiente sous 48h et contrat thérapeutique.

Prescription possible d'anxiolytiques.

Eviter éviter les antidépresseurs et les neuroleptiques si on pense avoir besoin d'un avis psychiatrique en particulier car cela peut modifier la symptomatologie

Délivrer 2 jours de traitement pour inciter la patiente à revenir consulter. Un petit truc : avoir dans le tiroir de son bureau une boîte de benzodiazépine et en donner pour deux ou trois jours en fixant un nouveau rendez-vous

Dans cette situation, la patiente est venue avec sa mère. L'ancrage familial semble donc important à prendre en compte.

Ressources évoquées :

Numéro direct équipe IDE du CMP : 01.47.21.79.03

Mail du secrétariat : secretariat.cmp.nanterre@ch-nanterre.fr

Numéro des urgences psychiatriques pour avis : 01 47 69 66 34

Contact CPTS pour recherche de médecin traitant : contact@cpts-nanterre.fr + sophie.sabin@cpts-nanterre.fr

Messagerie sécurisée de santé : Matthieu Saulnier se propose d'aider à la création